

# Le Combat Social FO 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 2 – 2013 (FÉVRIER 2013)

## Sommaire

- 2 **L'éditorial**
- 3 CCN de FO : extraits de la résolution
- 4 **Informations générales : l'OCDE trace** la « feuille de route » du gouvernement
- 5 **Communiqué de la** confédération et communiqué de l'**UIAFP**
- 6 et 7 **AG des syndicats de l'UD**
- 8 **Grève nationale à la** sécu
- 9 **Billet d'humeur**
- 10 **Élections à la** Chambre d'Agriculture
- 11 En direct des syndicats : FO Carrefour Grand Maine
- 12 **Santé-FO**

Encart : Tract Intersyndical d'appel au 5 mars

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Prix : 1 €

Journal imprimé à l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS  
Tel : 02 41 25 49 60  
Fax 02 41 25 49 61

E-mail : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr)  
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directeur de publication : Catherine ROCHARD





## L'éditorial

de Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

### Le 5 mars, tous contre l'austérité ! Contre la flexibilité !

contre réforme devrait voir le jour d'ici à la fin 2013.

Le financement de la protection sociale, assis sur le salaire différé, n'est, selon l'Europe, plus un système adapté aux réalités économiques. Là aussi, un chantier devrait s'ouvrir.

L'accord scélérat conclu entre le MEDEF, la CFDT, la CGC et la CFTC tente de porter un coup brutal aux salariés qui pourraient devenir corvéables à merci dans les entreprises. Mais qui peut accepter de voir son salaire diminuer, sa durée de travail augmenter, pour prétendument « préserver l'emploi » ?

Nul n'est dupe ! Cet accord est largement transposable dans la fonction publique. D'ailleurs, en leur proposant de travailler plus pour moins de revenus, n'est-ce pas une sorte « d'accord compétitivité » que l'on tente d'imposer aux professeurs des écoles sous prétexte de « bien être des enfants » ?

Une des priorités de ce gouvernement, c'est l'abaissement du coût du travail au motif qu'il faut rendre de la « compétitivité aux entreprises ».

Et dans le même temps, les chiffres du chômage, les prix à la consommation s'envolent.

Dans de nombreux secteurs : éducation – santé – sécurité sociale – entreprises du secteur privé sur la question des salaires, les conflits se

multiplient, et au-delà des revendications catégorielles, c'est la politique d'austérité qui est visée.

Pendant des années, la CGT et la CFDT ont tenté de nous imposer le syndicalisme rassemblé, c'est-à-dire l'intersyndicale officielle et permanente, laquelle a fait la preuve de son impuissance et a aidé les gouvernements à faire passer les contre-réformes.

FO a toujours refusé cette intersyndicale là. Nous sommes par contre pour l'action commune, l'intersyndicale dès lors qu'il y a accord sur les revendications et les moyens d'action pour les faire aboutir.

C'est le cas en ce qui concerne la journée du 5 mars : Le 5 mars le mot d'ordre est clair : Contre l'austérité, faire échec à la transposition dans la loi de l'accord de la honte MEDEF-CFDT. Sur ce mot d'ordre, la confédération Force Ouvrière a proposé à la CGT, l'autre confédération non signataire, l'action commune. Le 5 mars, notre confédération FO et la CGT appellent à la mobilisation.

Nous avons été rejoints par la FSU et SUD et, dans le département, par UNEF.

Que ce soit le public ou le privé, tous, nous sommes confrontés à la politique d'austérité.

Alors, le 5 mars, soyons plus que jamais déterminés en assurant le succès des manifestations.

Le 24 janvier 2013, dans son allocution pendant le meeting, Jean-Claude MAILLY a martelé le rejet par FO de la politique d'austérité qui chaque jour frappe les salariés. Les annonces faites par le gouvernement ne sont pas rassurantes. Les dotations aux collectivités territoriales baisseront de 3 milliards d'euros en 2014 et 2015. Il leur faudra trouver de nouvelles ressources soit par le biais de l'impôt, ou alors en rognant sur les dépenses.

Les ministères des finances et de la défense vont devoir accélérer leur « modernisation de l'action publique ». Combien de postes supprimés ?

L'Europe presse la France à réduire ses déficits publics à respecter le critère de 3 % de déficits du PIB. Les mesures vont concerner l'ensemble des dépenses sociales, la politique familiale via le versement des allocations familiales, les montants des indemnités versées aux chômeurs qui pourraient être dégressives plus vite et les retraites. L'absence d'accord sur les retraites complémentaires pourrait être un accélérateur de la remise à plat de l'ensemble des régimes de retraite. François Hollande ne dément pas et une nouvelle

## Comité Confédéral National des 7 et 8 février

### Extraits de la résolution

Le CCN se félicite de la réussite du meeting de la CGT FO du 24 janvier 2013 à Paris. Cette importante manifestation contre l'austérité, qui frappe en France comme dans toute l'Europe, a réuni 6000 militants en solidarité et avec des syndicalistes d'autres pays européens.

(...) Pour le CCN, en adoptant les traités décidés dans le cadre de l'Union Européenne, en particulier traités MES et TSCG, les gouvernements inscrivent la rigueur dans le marbre et fragilisent la démocratie : (...)

Ils instaurent une « Europe des sanctions » et des transferts de souveraineté.

(...) **Le CCN dénonce l'accord national** interprofessionnel du 11 janvier 2013 que FO n'a pas signé.

Ce texte se caractérise par plus de flexibilité immédiate pour tous les salariés. Pour le CCN, la flexibilité c'est l'insécurité de l'emploi et la précarité.

Le CCN dénonce notamment l'évitement des PSE en cas d'accord sur l'emploi et les baisses de salaire possibles, ainsi que la nouvelle procédure envisagée pour les PSE.

Il rappelle son opposition aux accords dits « majoritaires », qui serviront d'accélérateur au transfert des négociations vers l'entreprise selon une logique anglo-saxonne.

Cet accord est une nouvelle attaque contre la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives et le principe de faveur ou hiérarchie des normes.

Prétendant donner des nouveaux droits individuels, cet accord affaiblit les garanties collectives et remet en cause de nombreux droits des salariés du privé en matière de protection contre les licenciements, de capacité de contestation en matière de salaire, de droits et d'emploi. Le CCN appelle les syndicats FO à diffuser largement l'argumentaire de 4 pages et à expliquer les dangers de cet accord et la position de FO s'opposant à la retranscription de l'accord dans la loi.

Le CCN considère que la mise en place de ces accords sur l'emploi et les baisses de salaire ne sont pas un moyen de sécurisation de l'emploi, mais un moyen de sécurisation du capital et des profits.

(...) **Le CCN réaffirme son profond attachement** à la liberté et à l'indépendance syndi-



cales, qui sont à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action.

Il réaffirme sa condamnation des lois liberticides dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010) issues de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME qui constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, piliers de notre édifice républicain en **matière sociale. Le CCN revendique l'abrogation** de ces lois, et tant que ces lois ne sont pas abrogées, invite à continuer la lutte.

**Le CCN exige le maintien et l'amélioration** des droits et moyens syndicaux dans la fonction publique et dans toutes les branches du secteur privé.

Il revendique le rétablissement de la libre désignation des délégués syndicaux par les organisations syndicales, quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'établissement, et la liberté de revendiquer, de négocier et de contracter. Il s'oppose à toute remise en cause des conventions collectives et leur démantèlement au profit des recommandations patronales, à l'instar de la CCN-51 (convention collective nationale).

Le CCN condamne les recommandations patronales, les accords dérogatoires, facteurs de dumping social. Il revendique le rétablissement du principe de faveur ou de la hiérarchie des normes.

Le CCN réaffirme son opposition à toute forme de cogestion des syndicats dans les stratégies d'entreprise, à laquelle participent les accords majoritaires, et la présence des représentants des salariés dans les conseils

d'administration ou de surveillance avec voix délibérative, prévus dans l'ANI du 11 janvier 2013

(...) Le CCN soutient le combat des travailleurs en Europe qui luttent et résistent contre la dictature de la troika (UE, FMI, BCE) et les mesures d'austérité.

(...) Pour les travailleurs en France, il est nécessaire de s'organiser et résister pour combattre ces mêmes mesures d'austérité et de flexibilité.

Dans la continuité du meeting du 24 janvier 2013, le CCN mandate la Commission exécutive et le Bureau confédéral pour les semaines et mois à venir, afin de défendre les positions et revendications de la CGTFO, mais aussi pour mettre en **œuvre toute action nécessaire, y compris** la grève interprofessionnelle s'il le faut, afin de contrer l'austérité qui va de pair avec la flexibilité et la remise en cause des droits des salariés. (...)

Dans l'immédiat, sur la question de l'ANI « compétitivité/flexibilité », le CCN appuie la décision de la commission exécutive d'appeler, avec l'autre confédération non signataire, à des manifestations, des rassemblements et des arrêts de travail le 5 mars 2013.

Dans ce cadre, le CCN appelle les **syndicats FO à tout mettre en œuvre pour mobiliser** largement les salariés dans le public et dans le privé pour obtenir la non transposition de cet accord de régression sociale dans la loi.

Adoptée à l'unanimité,

Paris, le 8 février 2013

## Informations générales

### Saluant l'accord MEDEF-CFDT, l'OCDE trace la « feuille de route » du gouvernement Hollande



L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) compte 34 pays membres, essentiellement les pays industrialisés les plus riches et quelques « émergents ». Ces 34 pays représentent 75 % de la richesse mondiale produite.

Cette organisation regroupe plusieurs centaines d'experts dans ses centres de recherche et publie fréquemment des analyses, prévisions et recommandations très écoutées par ses pays membres.

De fait, l'OCDE constitue un véritable bureau d'études des pays industrialisés qui promeut le libre échange, la concurrence, l'accroissement de la productivité.

Dans sa dernière « livraison » sur la France (février 2013), au chapitre « Réformer la protection de l'emploi et renforcer les politiques actives du marché du travail » l'OCDE indique que le marché du travail, en France, est marqué par un « dualisme fortement enraciné ».

Le « dualisme » selon l'OCDE, c'est qu'une trop petite fraction des emplois sont flexible (CDD, intérim, temps partiel subit...), et que les autres bénéficient de trop de protections.

Mais, note l'OCDE, « Le gouvernement a l'intention d'intégrer dans la législation l'accord conclu en janvier 2013 par les partenaires sociaux, ce qui simplifierait les dispositifs de chômage partiel, offrirait une certaine flexibilité en matière d'ajustement des salaires et du temps de travail... et assouplirait les règles relatives aux licenciements collectifs. ». Remarquons que l'OCDE ne distingue rien, dans cet accord, qui viserait à « sécuriser » l'emploi...

Mais ce n'est pas suffisant. Selon l'OCDE il conviendrait que le gouvernement français

de procède aux « réformes » suivantes :

- « Réduire la protection dont bénéficient les travailleurs en CDI (en allongeant la période d'essai, en élargissant la définition des licenciements économiques, en raccourcissant les procédures de mise à pied et les procédures judiciaires, et en allégeant les obligations de redéploiement)
- Réformer l'indemnisation du chômage de façon à ce qu'elle soit généreuse à court terme puis dégressive dans le temps, et plus limitée pour les chômeurs âgés... »

Mais ce n'est pas tout. Pour l'OCDE, le « coût du travail » en France est trop élevé.

Après avoir constaté que le gouvernement a pris des mesures en baissant les charges salariales par le « crédit d'impôt » aux entreprises (20 milliards transférés des entreprises aux ménages par l'augmentation de la TVA entre autres) cet honorable organisme propose au gouvernement de « réformer » de la façon suivante :

- « Laisser diminuer le coût minimum du travail par rapport au salaire médian, en particulier pour les jeunes.

- À moyen terme, alléger encore les cotisations de sécurité sociale tout en réduisant les dépenses publiques et les dépenses fiscales inefficaces, et en augmentant les taxes environnementales, les impôts immobiliers et les droits de succession. »

Après avoir proposé de s'attaquer au contrat de travail, aux salaires et notamment à celui des jeunes, à la protection des chômeurs, notamment des plus âgés, et d'avoir souhaité un accroissement des « allègements des charges des entreprises » en transférant ces charges aux ménages (donc essentiellement aux salariés), l'OCDE propose enfin que l'on réduise les « contre-indications au travail des seniors ». L'OCDE note en particulier :

« La dispense de recherche d'emploi qui était accordée aux chômeurs âgés a disparu en janvier 2012 ; cependant, la générosité de l'assurance-chômage pour ce groupe [est] susceptible de favoriser une forme déguisée de retraite anticipée. »

Voilà donc selon l'OCDE ce qu'est la feuille de route du gouvernement Hollande-Ayrault.

Pour l'OCDE, chantre du libéralisme économique et de la mondialisation, les politiques destructrices menées jusqu'à présent ne sont pas encore suffisantes. Il faut s'attaquer encore plus fermement au code du travail, renforcer les exonérations de charges, diminuer les salaires et la protection des chômeurs, notamment des plus âgés, autant de conditions pour assurer ce que cet organisme appelle le « développement économique », et qui en langue vulgaire signifie : « renforcer les profits des entreprises ».

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Les salariés n'acceptent pas. La résistance commence à s'organiser.

La mobilisation du 5 mars, à l'appel des confédérations FO et CGT est un premier pas pour organiser la défense, puis la conquête de nos droits.



## Communiqué de la Confédération

## Rétablissement de l'Allocation équivalent retraite<sup>(1)</sup> : un premier pas a été franchi

**F**ORCE OUVRIERE qualifie de positive l'annonce du Premier Ministre Jean Marc Ayrault devant les sénateurs ce jeudi 24 janvier quant à l'instauration d'une prestation d'un montant équivalent à l'AER pour les travailleurs des générations 1952 et 1953 inscrits à Pôle emploi avant le 31 décembre 2010 afin de porter leurs revenus à 1 030€ / mois jusqu'à la liquidation de leur droit à la retraite.

FO considère également que la rapidité annoncée de parution du décret prend en compte l'urgence et la gravité de la situation

des travailleurs qui seront concernés.

Pour autant FO revendique toujours le rétablissement d'une mesure pérenne et générale pour les demandeurs d'emploi en fin de droits, qui ont acquis le nombre de trimestres suffisants afin de pouvoir liquider une retraite à taux plein mais qui, en raison de l'âge, ne peuvent pas la liquider. Ce sont donc des salariés qui ont travaillé toute leur vie, et souvent dès le plus jeune âge, avant de connaître une période de chômage en fin de carrière, période que l'on sait être de plus en plus longue.

(1) Jean-Marc Ayrault a annoncé, jeudi 24 janvier, au Sénat, le rétablissement, par une prestation d'un même montant, de l'allocation équivalent retraite (AER), qui permet aux chômeurs âgés de faire la jonction entre la fin du chômage et la retraite, et qui avait été supprimée en 2011.

Le premier ministre a précisé lors de la séance

des questions d'actualité au Sénat qu'un "décret simple" serait prochainement publié pour que cette nouvelle prestation entre en vigueur le 1er mars. Le rétablissement de l'AER était réclamé avec instance par notre Confédération.

Cette allocation avait été supprimée au nom de la rigueur, mais aussi pour « encourager » les

« seniors » à travailler (voir l'article consacré aux préconisations de l'OCDE, page précédente), avant d'être partiellement rétablie à la fin de 2011 sous le nom d'allocation transitoire de solidarité" (ATS). Sa suppression a plongé des milliers de seniors dans une situation financière difficile, accrue également par le recul de l'âge de la retraite depuis la réforme votée en 2010.

## Communiqué de l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique-FO

### Enfin, le jour de carence est abrogé ! NON...ce n'est pas un cadeau !



**D**epuis sa mise en place, FO rejette et condamne le jour de carence qui pénalise et stigmatise les fonctionnaires et les agents publics. C'est une véritable mesure inégalitaire visant à opposer les agents publics aux salariés du privé, tout en faisant des économies budgétaires sur le dos des agents malades.

Les différentes actions menées par FO, les milliers de signatures obtenues en faveur de notre pétition ont enfin amené le gouvernement à l'abroger.

Au-delà de cette annonce rétablissant la situation antérieure pour les agents publics, de nombreuses questions demeurent quant

à ses modalités. Abrogation dès la prochaine Loi de finances rectificative pour 2013, ou dans le cadre du Projet de Loi de finances pour 2014 ? Nous ne sommes pas en mesure d'y répondre à ce stade. Pour l'UIAFP-FO, l'abrogation doit être immédiate et nous posons également la question de la rétroactivité de cette mesure.

Après la suppression du contingentement du 8ème et dernier échelon de la catégorie C, autre revendication FO, c'est un pas supplémentaire en faveur des agents publics et plus particulièrement ceux en grande précarité.

Pour autant, l'UIAFP-FO rappelle que le compte n'y est pas.

Avec l'annonce d'une 3ème année consécutive de gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation des retenues pour les retraites (retenues pour pension civile), la diminution de moitié des mesures catégorielles et le tassement des grilles indiciaires, la paupérisation des agents publics grandit, et l'attractivité de la fonction publique s'érode tous les jours un peu plus.

Sans oublier les grandes difficultés rencontrées au quotidien par les personnels, en raison des suppressions d'effectifs subies depuis de nombreuses années, qui ne permettent plus d'assurer les missions de service public dans des conditions normales.

C'est pourquoi, l'UIAFP-FO exprime à nouveau au gouvernement sa détermination à obtenir satisfaction y compris par la mobilisation sur les revendications suivantes :

- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 5 %,
- Attribution de 44 points d'indice supplémentaires immédiatement,
- Refonte et revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, B et A,
- Ouverture d'un débat de fond sur les valeurs, les attentes et le rôle du Service public avant d'engager toute Modernisation de l'Action Publique (MAP),
- Recrutement des effectifs supplémentaires pour mettre en adéquation les missions et les moyens,
- Renoncement à un acte III de décentralisation « à la carte » qui remettrait en cause l'égalité de traitement des usagers et l'égalité d'accès aux services publics,
- Abrogation de la loi HPST et renforcement du service public hospitalier.

L'UIAFP-FO, avec l'ensemble des personnels, engagera tous les moyens nécessaires pour faire aboutir ses légitimes revendications.

Paris, le 21 février 2013.

# Assemblées générales des syndicats

## Syndicat de la Santé privée de Maine et Loire

Le 22 janvier, le syndicat de la Santé Privée du Maine et Loire a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de Catherine Rochard, secrétaire générale de l'Union Départementale, elle-même membre de ce syndicat.

Les nombreux participants ont constatés la forte progression du syndicat (+15 % entre 2011 et 2012 ; +77 % entre 2008 et 2012 !) et ses réels succès électoraux.

Ils sont revenus sur le combat mené pour tenter d'empêcher la destruction de la principale convention collective du secteur, la CCN 51 sur lequel **Le Combat Social** est fréquemment revenu. Christian Noguera, secrétaire du syndicat, a insisté sur la



forte implication du syndicat dans l'activité interprofessionnelle de l'UD.

## Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC-FP - FO)

La FNEC et ses syndicats départementaux ont tenu leurs assemblées générales le 15 février 2013 au lendemain de la mobilisation massive des enseignants, notamment du primaire, contre la réforme dite « des rythmes scolaires ».

La matinée était consacrée à l'assemblée de la FNEC, sous la présidence de Jacques Paris, membre du secrétariat fédéral, secrétaire général du SN-FO-LC (lycées et Collèges).

L'après-midi, chaque syndicat national a tenu sa propre assemblée.

Jacques Paris est longuement revenu sur les réformes en cours dans tous les secteurs concernés, de la maternelle à l'université. Il a particulièrement insisté sur le combat mené, par FO, pour l'école de la république contre celle des « territoires », contre l'école du « socle de compéten-



ces » pour celle de la transmission des connaissances (voir dans notre précédent numéro la conférence de presse de l'UD sur ces sujets).

Jacques Paris a particulièrement insisté sur le rôle moteur de Force Ouvrière pour le renversement du rapport de force dans l'enseignement, FO se faisant l'écho organisé du rejet massif des réforme pas les enseignants.

Après le repas, les AG des syndicats départementaux se sont tenues.

# ats de l'Union, Départementale

## Syndicat des Organismes Sociaux

L'assemblée Générale Annuelle du syndicat des Organismes Sociaux du département s'est tenu le 5 février, à la veille de la grève appelée par les 10 signataires de la convention collective pour l'augmentation générale des salaires, contre les restructurations.

En présence de la secrétaire générale de l'UD, Pierre-Yves Landreau, secrétaire du syndicat a présenté son rapport moral et d'activité devant une trentaine de militants du syndicat de la Cpm et de la CAF du Maine et Loire et du site départemental de l'Urssaf des Pays de la Loire.

Il est revenu sur l'activité du syndicat à propos des fusions/mutualisations/régionalisation des caisses, en particulier sur la régionalisation des Urssaf, au cours de laquelle FO a combattu pour préserver les intérêts des agents, obtenant du même coup la majorité absolue (50,4 %) aux élections qui ont suivi.

Mais ce ne sont pas les seuls résultats positifs, a-t-il indiqué. Dans tous les organismes, FO enregistre une réelle progression de ses scores électoraux.

C'est à mettre au compte du fait que FO revendique le gel des restructurations, s'oppose à la mobilité forcée, réclame

l'arrêt des suppressions d'emplois, revendique l'augmentation générale des salaires.

Après avoir renouvelé leurs instances, les militants se sont séparés, fermement décidés à continuer de renforcer le syndicat.



## Retraités des PTT

L'Assemblée Générale des retraités des PTT s'est tenue le 21 janvier dans les locaux d'Angers Bamako.

Louis Landais secrétaire départemental FO Poste président de séance était entouré de Catherine ROCHARD secrétaire général de l'Union Départementale Force Ouvrière et de Bernard YVIN secrétaire des retraités PTT et secrétaire de l'Union Départementale des Retraités.

Après l'exposé de Louis Landais sur les difficultés que rencontrent les personnels de La Poste avec toutes les réorganisations, aussi bien au courrier qu'à l'enseigne (les guichets), Catherine Rochard explique pourquoi FO n'a pas signé l'accord national interprofessionnel pour la sécurité des entreprises et la sécurisation de l'emploi. Cet accord signé par la CFDT, CFTC, CGC et le MEDEF comporte de graves remises en

cause du code du travail, facilite les licenciements au moindre coût et sécurise les patrons au détriment des droits des salariés.

A son tour, Bernard Yvin intervient sur

les retraites et précise que la grande conférence sociale qui s'est tenue en juillet prépare une réforme sur notre système de retraite. Il s'inquiète sur la position du Sénat qui introduirait la re-



(Suite de l'article sur l'AG des retraités FO Com page 7)

traite par point réclamée par la CFDT.

Dorénavant, à partir de 35 ans, et tous les 5 ans, chacun recevra un relevé de situation individuel récapitulant leur droit personnel à la retraite.

Malgré toutes les mesures intervenues pour leur redressement, les régimes de bases ont un déficit annuel de 7,9 milliards d'€ en 2011, 7,1 milliards d'€ en 2012 et il serait prévu entre 2013 et 2017 32 milliards.

Pour ceux qui perçoivent une complémentaire, ARRCO, AGIRC, les caisses se vident.

Pour FO, nous défendons le régime par répartition, solidaire et égalitaire.

En avril, les retraites devraient augmenter (le chiffre annoncé serait de 2%, mais rien de moins sûr) et concernant les complémentaires, ce serait de 0,8% (**chiffre pas encore définitif, sachant que le MEDEF préconise une sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation de moins 1,5 point dès 2013**).

Pour les retraités, non seulement ils subissent une baisse régulière de leur pouvoir d'achat, mais connaissent en plus une baisse du montant de leur pension avec la taxe additionnelle de 0,3% qui devrait servir à financer la perte d'autonomie. De plus, la non revalorisation des barèmes d'imposition fera que le

franchissement des paliers entraînera de lourdes pénalisations financières.

**Aujourd'hui, 600 000 personnes sont au minimum vieillesse, 1 million en dessous du seuil de pauvreté et près de 4,5 millions perçoivent le minimum contributif (620,92€ par mois).**

Pour Force Ouvrière :

- Rétablissement de la demi-part pour le calcul de l'impôt pour les veufs ou veuves

- Déblocages des seuils des tranches d'impôt dont le gel a entraîné hausse d'impôts et perte de la non-imposition pour des milliers de retraités

- Indexation des retraites sur les salaires

Suite des Assemblées Générales dans notre prochain numéro

## L'action Syndicale

**7 février : Grève nationale dans les organismes de sécurité sociale, manifestations, rassemblements devant les préfectures...**



Rassemblement des agents de la sécu à la préfecture d'Angers, le 7 février

Les dix organisations syndicales signataires de la Convention collective de la Sécurité Sociale (les 5 fédérations FO, CGT, CFDT, CGC, CFTC et les 5 organisations de cadres et d'agents de directions de ces mêmes fédérations) ont appelé les personnels de la sécurité sociale à se mettre en grève et à manifester, dans tout le pays, le 7 février dernier.

L'ensemble des organisations syndicales se sont retrouvées sur des mots d'ordre clairs : Pour l'augmentation générale des salaires ! Elles appelaient à des rassemblements et/ou des manifestations devant les préfectures et, à Paris, au ministère des affaires sociales.

Et cela parce que le gouvernement refuse toute revalorisation de la valeur du point, bloquée depuis 2010. En effet, à la sécurité sociale, les accords salariaux

signés entre les organisations syndicales et l'employeur -l'UCANSS(\*)- doivent être agréés par le gouvernement pour être exécutoires.

Le directeur de l'UCANSS a déclaré, lors d'une réunion paritaire nationale consacrée aux salaires, le 18 décembre dernier : « Pour le Comité exécutif (Comex) de l'UCANSS, la négociation salariale c'est bien l'augmentation de la valeur du point. Mais le Comex ne prendra pas le risque de mettre à la signature un accord qui ne sera pas

agréé [par le ministère des affaires sociales, NDLR]. Il ne proposera l'augmentation de la valeur du point que s'il a la garantie de l'accord des pouvoirs publics. Pour l'instant il n'a pas cet accord »

Au nom de la « nécessaire diminution des déficits publics » et parce que l'Europe intègre les dépenses de la sécurité sociale dans les « comptes publics », le

(Suite page 9)



(Suite de la page 8)

gouvernement refuse toute augmentation de salaire à la sécurité sociale. En interdisant au COMEX toute marge de négociation sur la revalorisation du

point, le gouvernement fait, une fois de plus, le choix de l'affrontement direct avec les salariés.

L'appel intersyndical des organisations signataires de la CCN de la sécurité

sociale marque l'entrée en résistance des quelque 150 000 personnels des organismes sociaux.

A Angers, comme dans l'ensemble du pays, la grève a été massivement suivie.

(\*) Union des CAisses Nationales de Sécurité Sociale

## Billet d'humeur

Au lendemain de son départ de la direction de la Cfdt, François Chérèque est nommé **Inspecteur Général des Affaires Sociales (haut fonctionnaire)...**

Ouvrant mon journal un matin de janvier, j'apprends que François Chérèque vient d'être nommé IGAS (Inspecteur Général des affaires sociales).

Peste ! Inspecteur général, poste habituellement réservé aux anciens élèves de l'ENA sortis dans le premier quart du classement, un ancien éducateur spécialisé ? C'est vrai qu'il est possible de le devenir en cours de carrière si l'on est fonctionnaire de catégorie A, magistrat de l'ordre judiciaire, médecin ou pharmacien hospitalier, directeur ou médecin conseil d'un organisme de sécurité sociale (et avec une forte ancienneté dans ces postes !). Mais Monsieur Chérèque n'est rien de tout cela. Et comme il ne se libère guère que deux ou trois postes d'IGAS par an, que la sélection est rude, comment a-t-il bien pu atteindre de tels sommets aux salaires confortables (plus de 9 000 euros bruts par mois sans compter les primes et les divers défraitements...) ? C'est que le gouvernement peut directement nommer un inspecteur chaque année au sein de l'IGAS. Ce que pudiquement on appelle le 5ème tour.

Il « peut ».

Il ne le fait pas systématiquement.

S'agit-il d'un remerciement pour services rendus ? On est tenté de le croire. D'autant que le même gouvernement lui a immédiatement confié une mission d'importance : il sera désormais son Monsieur Pauvreté (ne souriez pas !). Quelques jours plus tard on apprend que François Chérèque est nommé président du très libéral Think-Tank « Terra Nova », proche du Parti Socialiste... Mais où s'arrêtera-t-il ?

Du coup je me suis intéressé à ce que sont devenus les anciens secrétaires

généraux de la CFDT.

Si l'on excepte Eugène Des-camps, premier secrétaire général après la déconfessionnalisation de 1964, tous ont eu des reconversions édifiantes :

Edmond Maire : (secrétaire général de la CFDT de 1971 à 1988). Président de *Villages Vacances Familles (VVF)* jusqu'en 1998. Il quitte VVF après y avoir conduit un plan de licenciement de plus de 100 salariés sur 2 000 pour en « assainir » les finances, ce qui permettra à terme sa privatisation. Il devient ensuite président de la société d'investissement *France Active* (association d'insertion et d'aide à la création d'entreprise). Gageons que sa retraite est exempte de difficultés financières.

Jean Kaspar : (secrétaire général de 1988 à 1992) : D'abord conseiller social à l'ambassade de France à Washington, il est depuis 10 ans consultant en stratégies sociales et gérant de *J.K consultant*. A ce titre, il est vice-président de *l'Observatoire social international* et lié à *Entreprise et Personnel* (un club regroupant plusieurs grandes entreprises françaises) par un contrat de partenariat. Il est aussi « intervenant expert » pour divers clubs de management et autres cercles de réflexions patronaux. Le 19 mars 2012, il a été nommé président de la *Commission du Grand Dialogue* de La Poste par Jean-Paul Bailly, le P-D-G.

Nicole Notat : (secrétaire générale de la CFDT de 1992 à 2002) : à la tête de *Vigeo* dès 2002, société européenne d'évaluation des entreprises. Parmi les



actionnaires on y trouve toutes les grandes banques françaises, de grandes sociétés, des fonds de pension. Depuis le 1er janvier 2011, elle préside le célèbre club *Le Siècle*, dont font partie tous les dirigeants des grandes sociétés françaises. Elle est membre du *groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe*, présidé par Felipe González et établi par le *Conseil de l'Europe*. Elle est membre du conseil d'administration de la *Coface* (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) et du conseil de surveillance du *Monde SA*. Depuis novembre 2011, elle est médiatrice dans le cadre de la mise en place des nouveaux horaires par la SNCF et RFF. En janvier 2013, elle devient la chef de file du groupe de travail « *Promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat responsable* » des futures *assises de l'entrepreneuriat*, sous l'égide de la ministre Fleur Pellerin.

Je vous fiche mon billet que Laurent Berger, le nouveau secrétaire général de la Cfdt, n'a pas trop à se soucier de sa reconversion !

Les gouvernements comme les patrons savent rémunérer à hauteur des services rendus. N'en doutons pas.

# Élections dans les chambres d'agriculture

## Communiqué de l'UD

Les élections sont utilisées comme élément de mesure de la représentativité des organisations syndicales depuis la loi du 20/08/2008.

L'Union Départementale a donc présenté une liste dans chacun des deux collèges salariés : production agricole et groupements professionnels)

Il faut noter plusieurs éléments :

1/ la participation

Elle est en chute.

Dans le collège 3A, alors que le nombre d'inscrits a augmenté, elle est passée de 26,75 % en 2007 à 19,15 % en 2013.

Dans le collège 3B, le nombre d'inscrits a diminué, la participation est passée de 35,46 % à 27,51%.

Sur l'ensemble des collèges, la participation est passée de 30,15 % à 22,21 %.

### 2/ présence des organisations syndicales

La CFTC a présenté une liste dans le collège 3A alors qu'elle était absente en 2007.

SOLIDAIRES a présenté une liste dans le collège 3B.

Le résultat pour FO reste stable dans le collège 3A. Il est de 15,10 % soit 0,22 % en moins par rapport à 2007.

En revanche, dans le collège 3B, ce résultat est de 7.76 % soit 2.22 % en moins par rapport à 2007.

Sur l'ensemble des collèges, le résultat est de 11,36 % soit 1,50 % en moins.

Diminution constatée également pour les autres organisations syndicales :

CGT passe de 24.41 % à 19.44 % (- 4.97%)

CFDT passe de 38.07 % à 35.86 % (- 2.21 %)

CGC passe de 12.92 % à 12.81 % (- 0.11 %)

CFTC avec ses deux listes alors qu'elle n'en n'avait qu'une en 2007 obtient 11.82 %

UNSA dans un seul collège passe de 5.66 % à 5.45 % (- 0.21%)

SOLIDAIRES qui présente des candidats pour la première fois obtient 2.07 %

Comme lors du scrutin précédent, la CFDT avec 35.86 % des voix récupère tous les sièges.

Poursuivre le développement de nos implantations syndicales demeure l'objectif pour tous les militants d'ici au prochain scrutin.

| ANNEE 2013                                    |               |       |        |           |        |                 |        |        |        |        |
|---|---------------|-------|--------|-----------|--------|-----------------|--------|--------|--------|--------|
| Résultats des elections Chambre d'Agriculture |               |       |        |           |        | Départements 49 |        |        |        |        |
| Collège 3A:                                   | Nb d'Inscrits | 11791 | %      | B/N       | FO     | CGT             | CFDT   | CGC    | CFTC   | UNSA   |
|   | Nb votants    | 2258  | 19,15% |           |        |                 |        |        |        |        |
|   | exprimés      | 2166  | 95,93% |           |        |                 |        |        |        |        |
|   | Nb de voix    |       |        | 92        | 327    | 602             | 714    | 219    | 304    |        |
|   | Pourcentage   |       |        | 4,07%     | 15,10% | 27,79%          | 32,96% | 10,11% | 14,04% |        |
|   | Place         |       |        |           | 3      | 2               | 1      | 5      | 4      |        |
| Collège 3B:                                   | Nb d'Inscrits | 6806  |        | B/N       | FO     | CGT             | CFDT   | CGC    | CFTC   | UNSA   |
|   | Nb votants    | 1872  | 27,51% |           |        |                 |        |        |        |        |
|   | exprimés      | 1829  | 97,70% |           |        |                 |        |        |        |        |
|   | Nb de voix    |       |        | 43        | 142    | 201             | 767    | 310    | 184    | 225    |
|   | Pourcentage   |       |        | 2,30%     | 7,76%  | 10,99%          | 41,94% | 16,95% | 10,06% | 12,30% |
|   | Place         |       |        |           | 6      | 4               | 1      | 2      | 5      | 3      |
| Ensemble (Représentativité)                   | Nb d'Inscrits | 18597 |        | blancs ou | FO     | CGT             | CFDT   | CGC    | CFTC   | UNSA   |
|   | Nb votants    | 4130  | 22,21% |           |        |                 |        |        |        |        |
|   | exprimés      | 3995  | 96,73% |           |        |                 |        |        |        |        |
|   | Nb de voix    |       |        | 135       | 469    | 803             | 1481   | 529    | 488    | 225    |
|   | Pourcentage   |       |        | 3,38%     | 11,74% | 20,10%          | 37,07% | 13,24% | 12,22% | 5,63%  |
|   | Place         |       |        |           | 5      | 2               | 1      | 3      | 4      | 6      |

# En direct des syndicats

## Chez Carrefour, Force Ouvrière a le vent en poupe !

Le syndicat de Carrefour Grand Maine est un syndicat dynamique. Construit il y a 7 ans pour contrer une franche collaboration entre la direction et le syndicat Cfdt, il compte aujourd'hui plus de 60 syndiqués sur 245 salariés.

*Le Combat Social FO 49 : Peux-tu nous indiquer comment vous avez construit le syndicat FO à Carrefour Grand Maine ?*

**Isabelle Sabard :** Il y a 7 ans, face à une CFDT implantée depuis 15 ans, quelques militants ont choisi FO pour construire une vraie alternative syndicale. Aujourd'hui le résultat est là : FO est maintenant le syndicat largement majoritaire, et la CFDT est désormais quasi-inexistante à Carrefour Grand Maine.

*CS : Que représente FO dans le groupe Carrefour ?*

**IS :** Dans la filière « hypermarchés », FO est la première organisation syndicale (44 % des voix). à Carrefour Grand Maine nous sommes passés de 7 adhérents à la création du syndicat à 60 adhérents aujourd'hui. Nous assurons les secrétariats du CE et du CHS.

*CS : Quelles sont les revendications portées par Force Ouvrière à Carrefour ?*

**IS :** En matière de rémunérations, pour l'essentiel nous réclamons une augmentation des salaires en 1 seule fois au 1er janvier et qui soit supérieure à l'inflation. Nous réclamons aussi la suppression de la prime d'intéressement individualisée et son remplacement par une prime de 300€ pour tous. Nous réclamons aussi une modification dans le calcul des primes ainsi qu'une revalorisation substantielle des astreintes.

Pour les « seniors », nous demandons la mise en place d'un plan de préretraite progressive avec une augmentation de la prime d'aide au passage à temps partiel ainsi qu'une revalorisation de la prime de départ à la retraite.

Nous avons aussi des revendications en matière d'organisation du travail, de résorption du temps partiel imposé, de généralisation de la prime de transport, etc., qu'il serait trop long de détailler ici.

*CS : Pensez-vous pouvoir aboutir ?*

**IS :** Pour l'instant, la direction fait la sourde oreille. Alors il n'est pas

exclu que nous appelions à la grève.

La direction devrait se souvenir de ce qu'il s'est passé le 9 avril 2011, où FO a appelé à une grève nationale, la première dans la grande distribution, sur la question des salaires. La grève a été massive. Nous avons obtenu la réouverture des négociations. Résultat : obtention d'un 14ème mois de salaire, que FO réclamait depuis plusieurs années et d'une prime de 210 euros.

*CS : Et en matière de travail le dimanche ?*

**IS :** à Grand Maine, nous avons été à la pointe lorsqu'une grande surface a voulu ouvrir le dimanche matin. A l'appel de l'UD, nous avons fait signer une pétition qui a recueilli près de 200 signatures contre l'ouverture le dimanche. Nous avons accompagné l'UD lorsqu'à son initiative une intersyndicale des UD s'est mise en place, reçue par le préfet, et qui a obtenu que cette grande surface cesse d'ouvrir le dimanche !

*CS : Et pour ce qui est du fonctionnement des instances ?*

**IS :** A Grand Maine FO détient le secrétariat du CHS-CT. Depuis plusieurs années, au magasin une hôtesse de caisse handicapée en fauteuil roulant ne pouvait accéder à l'éta-

Le Combat Social FO49 a rencontré Isabelle Sabard, membre du bureau de l'Union départementale, relai régionale pour les magasins Carrefour Pays de la Loire et Bretagne, DS et élue CE/DP au magasin Grand Maine.



ge administratif pas plus qu'en salle de pause. Une exclusion particulièrement difficile à vivre. De part son impossibilité de se rendre dans les locaux, elle avait peu de contacts avec les autres salariés et avait le sentiment de ne pas faire partie à 100% du magasin.

Dès 2010, nous avons multiplié demandes et interventions. En décembre 2012 nous avons obtenu la pose d'un monte escalier. Notre collègue, pour la première fois peut enfin accéder à l'étage sans l'aide d'une tierce personne, et ainsi participer aux déjeuners entre collègues, aux fous rires... qui font partie de la vie des salariés de Carrefour Grand Maine.

Cet aménagement sera également utile pour d'autres salariés et facilitera les futures embauches de personnes également en situation de handicap.

Les élus FO au CHS-CT, qui ont permis cet aménagement, sont fiers d'avoir pu mener cette action à son terme.



L'équipe FO du CHS-CT. De gauche à droite : Thérèse Meignan, secrétaire, Christophe Augereau (élu) et Caroline Arcouët (RS)

# Santé-FO

FO est un acteur historiquement très impliqué dans le développement de la protection sociale. Notre organisation se devait de mettre en place pour ses adhérents un produit santé qui offre une vraie solidarité et une vraie mutualisation. C'est aujourd'hui chose faite avec Santé-FO et Santé-FO-Senior !

**Santé-FO et Santé-FO senior** offrent une couverture santé de qualité à celles et à ceux qui ne disposent pas d'une mutuelle santé (entreprise ou branche) ou qui ne sont pas entièrement satisfaits de leur contrat individuel actuel (tarif, garanties, services...).

Santé-FO ne tient compte ni de l'âge ni de l'état de santé, dans un objectif de solidarité, et VOUS offre, à VOUS et votre famille, des prestations immédiates et très complètes.

Ce régime à adhésion facultative, donc non obligatoire, est accessible par tout adhérent entrant dans le champ d'application des statuts confédéraux de FO.



Exigez le meilleur  
pour garantir l'essentiel...  
votre santé

**Santé-FO**

Pour les adhérents FO



Avec FO, profitez d'une protection maximale avec des prestations et des services sur mesure

[www.sante-fo.fr](http://www.sante-fo.fr)



**Ce document  
est disponible  
en nombre  
à l'Union  
Départementale**